



**GUIDE DES  
ASSISTANT.E.S  
D'ÉDUCATION**

MAI 2025  
GUIDE ÉLABORÉ PAR LA CGT ÉDUCATION  
DE L'ACADÉMIE DE LYON  
EN VUE DE SON ADOPTION PAR LE RECTORAT

# Guide CGT (académie de Lyon) des assistant.es d'éducation

lundi 7 avril 2025, par [CGT educ'action](#)

**Les AED de la CGT éduc'action de l'académie de Lyon ont élaboré un Guide des Assistant.es d'Education, en lieu et place d'un guide rectoral toujours inexistant.** Il se base sur l'expertise juridique accumulée par les militant.es de la CGT Educ'action de l'académie de Lyon, AED et autres corps de l'éducation nationale, sur plusieurs années à défendre les AED dans toute l'académie.

Nous faisons le constat au quotidien que **les droits de nombreux.euses AED sont bafoués** par les hiérarchies locales, que ça soit par méconnaissance de leur part ou en profitant sciemment du défaut d'information des AED sur leurs droits. Nous avons demandé à plusieurs reprises au rectorat de pallier à ce défaut d'information en négociant un guide rappelant à chacun.e le droit applicable.

C'est la **responsabilité du rectorat** de garantir leurs droits à chacun.e en s'assurant que chaque AED ait en sa possession les moyens de mener ses missions sereinement plutôt que sous la crainte permanente de l'arbitraire de sa hiérarchie. Connaître et faire valoir ses droits est une priorité et une urgence pour nous. Pour faire valoir chacun des droits dans ce guide, **faites-vous accompagner par les collègues**, en particulier titulaires, et représentant.e.s syndicales.aux. **C'est par le collectif qu'on peut avoir du poids et résister** face à des hiérarchies qui cherchent à nous diviser !

**Exigeons que ce guide soit repris par le rectorat et distribué à chaque AED de l'académie dès sa prise de fonctions comme cela se fait déjà dans la plupart des académies.**

Faire appliquer le droit existant n'est qu'une première étape et ne saurait suffire à garantir des conditions d'emploi et de travail dignes.

C'est par la **menace permanente du non-renouvellement** que les hiérarchies imposent ces conditions de travail bien au-delà du cadre légal et ce n'est qu'en sortant les AED des conditions d'emploi précaires dans lesquelles nous sommes maintenu.e.s qu'il sera réellement possible de garantir des conditions de travail vivables et que ces abus de pouvoir pourront cesser. C'est pourquoi la CGT éduc'action revendique :

- La création d'un **statut d'éducateur.ice scolaire, titulaire de catégorie B** sur la base d'un

référentiel professionnel reconnu et avec un service de **32h / semaine**. Nous revendiquons aussi la création d'un statut amélioré en **CDI avec un service de 20h / semaine pour les étudiant.e.s**.

- **L'augmentation immédiate de 400€ / mois** de nos salaires et une grille d'avancement
- La prise en compte de **l'intégralité du temps de travail dans le service de nuit**
- La prise en charge par le rectorat des **services contraints annexes, comme la demi-pension** quand elle fait partie de nos missions

**Organisons-nous ensemble pour défendre nos droits, en conquérir de nouveaux et organiser nous-mêmes notre travail !**

Syndiquez-vous !

*Pour accéder à l'intégralité de notre Guide, cliquez sur la vignette ci-dessous :*



## **GUIDE DES ASSISTANT.E.S D'ÉDUCATION**

Mars 2025

GUIDE ÉLABORÉ PAR LA CGT ÉDUC'ACTION  
DE L'ACADÉMIE DE LYON  
EN VUE DE SON ADOPTION PAR LE RECTORAT